

INTRANET

Comité exécutif du 17 juin 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 17 juin 2016.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire.

PRÉSENT PAR
TÉLÉPHONE : MM. Jacques Cleary, Luc Boivin, Claude Tremblay, conseillers et
Mme Sylvie Gaudreault, conseillère.

ÉGALEMENT
PRÉSENTS : M. Jean-Yves Provencher, observateur, M. Jean-François Boivin,
directeur général, et Mme Annie Jean assistante-greffière.

À 10h00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

**1. PARC ST-LAURENT (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) –
RÉAMÉNAGEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
APPEL D’OFFRES 2016-121;**

VS-CE-2016-745

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de réaménagement majeur du parc Saint-Laurent, situé dans le secteur de la rue Saint-Dominique, dans l’arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2016-121);

CONSIDÉRANT que les cinq (5) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l’ouverture de l’enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture et l’évaluation des soumissions déposées :

GÉMEL INC.

110, rue Racine Est, bureau 310, Chicoutimi (Québec) G7H 1R1

Pointage final : 11.18 Rang : 1 Prix : 111 990,25 \$, taxes incluses

UNIGEC

1846, rue des Outardes, Chicoutimi (Québec) G7K 1H1

Pointage final : 10.90 Rang : 2 Prix : 115 480,89 \$, taxes incluses

TETRA TECH QI INC.

3251, boulevard St-François, Jonquière (Québec) G7T 1A1

Pointage final : 9.56 Rang : 3 Prix : 132 436,83 \$, taxes incluses

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 7 juillet 2016

INTRANET

Comité exécutif du 17 juin 2016

WSP CANADA INC.
125, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) G7H 1R5
Pointage final : 9.26 Rang : 4 Prix : 135 486,54 \$, taxes incluses

CEGERTEC WORLEYPARSONS INC.
255, rue Racine Est, C.P. 8420, Chicoutimi (Québec) G7H 5C2
Pointage final : 7.76 Rang : 5 Prix : 159 760,06 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Gémel inc.	1 à 3	Réaménagement du parc St-Laurent Arrondissement de Jonquière	97 404,00 \$
Total avant taxes :			97 404,00 \$
TPS :		5%	4 870,20 \$
TVQ :		9,975 %	9 716,05 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			111 990,25 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160034.8101099.001.

Adoptée à l'unanimité.

2. SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY – TRAVAUX AU TERMINUS
BARRETTE - PROTOCOLE D’ENTENTE;
VS-CE-2016-746

CONSIDÉRANT que la STS souhaite améliorer la sécurité des manœuvres des autobus sur le boulevard Barrette;

CONSIDÉRANT que le MTQ demande une confirmation des engagements de la STS et de la Ville dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme s’engager dans le projet en effectuant les plans et devis et en coordonnant l’appel d’offres public qui sera requis;

À CES CAUSES, il est résolu;

QUE la Ville confirme son engagement dans le projet d’amélioration de la sécurité du transport collectif sur le boulevard Barrette;

QUE la Ville accepte et approuve les termes du protocole d’entente devant intervenir avec la STS et joint à la présente résolution;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 7 juillet 2016

INTRANET

Comité exécutif du 17 juin 2016

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire du Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 7 juillet 2016

INTRANET

Comité exécutif du 17 juin 2016

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10h05.

MAIRE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

AJ/mfl

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 7 juillet 2016

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 7 juillet 2016